

**COMMUNE DE BOISSY
FRESNOY
Canton de NANTEUIL LE
HAUDOUIN
Arrondissement de SENLIS**

**Délibération n° 2025-29
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 5 juin 2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie le **jeudi 5 juin 2025 à 20 heures**, sous la présidence, de Madame BAHU Martine, Maire

Étaient présents : Mme BAHU Martine, M. LOURY Mathieu, Mme BEAUCHAMP Elodie, M. BOULIOL Jean-François, M. CORNET Jean-Michel, M. DECARNELLE Alain, M. QUIGNON Samuel, M. SIMAR Hervé, M. DORMOY Jérôme, M. POSTEL Bertrand, M. AVERLANT Laurent, Mme CALAS Alexandra

Était absent :

M. LISEK Jérôme, Mme PARIS Mélanie pouvoir M. LOURY Mathieu, M. COCHARD Philippe pouvoir M. BOULIOL Jean-François

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance :

Madame BEAUCHAMP Elodie est désignée pour remplir les fonctions.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de procuration	Nombre de votants	Date de convocation
15	12	2	14	Le 30/05/2025

OBJET : Autorisation de signature du contrat de maintenance de vidéoprotection avec l'entreprise DACHÉ

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de reprendre un contrat de maintenance pour la vidéoprotection. La société DACHÉ 38 rue Henri Pauquet 60100 CREIL, qui s'est occupé dernièrement du renouvellement et de l'installation des nouvelles caméras, propose à la commune un devis pour assurer la maintenance préventive et curative annuelle. Le montant de la maintenance préventive s'élève à 2352,00€ TTC et le montant de la maintenance curative à 1780,00€ TTC. Le montant total du contrat de maintenance préventif et curatif annuel est de 3842,00€ HT soit 4610,40 € TTC

Après en avoir délibéré à **14 voix pour**, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer le contrat avec la société DACHÉ pour un montant de 3842,00€ HT soit 4610,40€ TTC

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre Les membres présents

Pour extrait certifié conforme,

Le 10 juin 2025

Le Maire, BAHU Martine

